



www.ey2013-alliance.eu

European Year of Citizens 2013 Alliance

MANIFESTE

LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ACTIVE CONSISTE À POURSUIVRE DES OBJECTIFS EUROPÉENS COMMUNS ET À DÉFENDRE LES VALEURS INSCRITES DANS LES TRAITÉS

La Commission européenne a proposé de désigner 2013 « Année européenne des citoyens » afin de marquer le 20^e anniversaire de l'institution de la citoyenneté de l'Union par le traité de Maastricht.

Les plus grands réseaux et organisations de la société civile européens* se sont rassemblés pour créer l'Alliance pour l'année européenne des citoyens 2013 afin de mettre en avant des propositions visant à placer la citoyenneté européenne au cœur de l'agenda politique. S'appuyant sur l'expérience et l'expertise de ses membres qui agissent au quotidien pour faire de la citoyenneté une dimension permanente et transversale de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques européennes, l'Alliance EYC2013 envisage de promouvoir des actions dont l'objectif sera d'avoir un impact sur la construction d'une Union européenne proche de ses citoyens, qui ne serait plus réduite aux simples préoccupations économiques et qui faciliterait et encouragerait les diverses expressions et la mobilisation de la citoyenneté active. Nous devons accompagner un processus de construction de la citoyenneté européenne qui, au-delà de l'approche basée sur les droits individuels, se préoccupe également du sentiment d'appartenance des Européens à un avenir européen commun.

LA CITOYENNETÉ ACTIVE DANS LE CADRE DÉMOCRATIQUE EUROPÉEN

La citoyenneté active a déjà fait l'objet de multiples interprétations au sein de l'Union européenne. L'année 2011, bien que plus connue sous le nom d'Année européenne du volontariat, avait par exemple été désignée « Année européenne du bénévolat pour la promotion de la citoyenneté active ». L'engagement bénévole est une expression de citoyenneté active, mais n'implique pas nécessairement une participation aux affaires publiques.

Pour nous, la citoyenneté active signifie d'abord la participation des citoyens à la vie dans l'espace commun, et donc à la démocratie, en termes d'activité et de prise de décision. La citoyenneté active, ce n'est pas seulement faire des dons à des organismes de charité, voter aux élections ou faire du bénévolat. Les définitions de la participation qui se limitent à la participation politique ou à une perception étroite du bénévolat ne parviennent pas à saisir toute la diversité des formes d'engagement à travers l'Europe. Pour donner à la citoyenneté européenne tout son sens et toute sa portée et pour aider à combler le fossé entre les citoyens et les institutions européennes, il est nécessaire de prendre en compte les nouvelles perspectives offertes par l'article 11 du traité sur l'Union européenne dans le domaine de la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union européenne.

Pour nous, la citoyenneté active, c'est :

- une citoyenneté démocratique qui est fondée sur la citoyenneté juridique et inclut tous les aspects de la vie au sein d'une société démocratique couvrant une grande variété de domaines tels que l'éducation, la culture, le développement durable, la lutte contre les discriminations, l'intégration des minorités visibles, la participation à la société des personnes handicapées, l'égalité des genres et en particulier la représentation égale des femmes et des hommes dans les processus décisionnels, etc. ;
- une citoyenneté démocratique qui garantit aux citoyens le droit d'avoir voix au chapitre dans l'élaboration des politiques de l'UE et dans les processus décisionnels via l'élection de leurs représentants au Parlement européen. Avec la perspective des prochaines élections européennes en 2014 et à une époque où le fossé qui sépare l'Union européenne de ses citoyens apparaît grandissant, phénomène confirmé par le faible taux de participation aux dernières élections européennes et les différentes enquêtes qui à maintes reprises ont montré que les concepts de citoyenneté et d'identité européennes n'étaient pas encore ancrés dans les consciences des citoyens¹, les enjeux ne pourraient être plus importants ;
- une citoyenneté démocratique qui implique que les institutions européennes jouissent de la confiance du public et permettent d'assurer une participation active des citoyens et des acteurs de la société civile organisée aux processus décisionnels à tous les niveaux, depuis les échelles locale et nationale jusqu'à l'échelle européenne. Par conséquent, l'adoption d'un accord interinstitutionnel visant à mettre en place un cadre structuré pour le dialogue civil européen permettrait de faire vivre la citoyenneté active et participative, en accord avec les dispositions du traité de Lisbonne et au-delà de l'Initiative Citoyenne Européenne ;
- une citoyenneté démocratique qui doit nécessairement opérer aussi à l'échelle des Etats membres, de telle sorte que les structures de l'engagement citoyen soient accessibles par tous. Tandis qu'ils jouissent de leurs droits et prennent leurs responsabilités, les citoyens de l'UE, ainsi que les résidents des pays en voie d'adhésion, des pays candidats et au-delà, devraient être totalement impliqués dans les activités de l'Année européenne 2013. Celle-ci devrait encourager leur participation à la gouvernance locale en renforçant la coopération avec les autorités locales qui seront l'un des acteurs majeurs de l'Année européenne 2013 ;
- une citoyenneté démocratique qui garantit à tous les citoyens la possibilité de participer à la vie en commun et à l'élaboration des politiques publiques, y compris aux groupes les plus défavorisés qui sont bien souvent les plus éloignés du processus de la construction européenne. Il n'est pas possible d'exercer ses droits civiques et politiques sans être en capacité de jouir de ses droits économiques et sociaux, et l'Union européenne ne devrait pas passer à côté de la contribution des plus défavorisés.

Un processus tout
au long de la vie

Participation aux
élections

Dialogue civil

Participation à la
gouvernance locale

Citoyenneté sociale

Afin de susciter l'intérêt des citoyens pour l'élaboration des politiques, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes efficaces de diffusion d'informations objectives et diversifiées et d'éducation à la citoyenneté. La capacité des groupes locaux et de la société civile organisée à collaborer à la fois avec les citoyens et avec les institutions a également besoin d'être développée. Le renforcement de cette capacité est un pilier central pour donner aux citoyens des moyens d'action, tout comme l'est l'approche directe de l'Initiative Citoyenne. Ceci permettrait de promouvoir plus d'engagement dans le projet européen. Internet et le développement des réseaux sociaux offrent de nouveaux outils par l'intermédiaire desquels les gens, en particulier les jeunes, peuvent se rassembler et agir au-delà des frontières.

¹ Rapport 2010 sur la Citoyenneté

Telles sont les attentes des membres de l'Alliance EYC2013 qui représentent des acteurs majeurs de la société civile organisée et des porte-paroles des préoccupations des citoyens dans de nombreux domaines des politiques européennes.

QUELLE EST LA PORTEE DE LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE VINGT ANS APRÈS SA CRÉATION ?

Ce statut légal garantit la liberté de circulation et certains droits politiques censés contribuer, en parallèle de l'approfondissement du marché unique pour les biens et les services, au développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté de personnes. L'Europe fait partie de la vie quotidienne de ses citoyens, mais les droits et les bénéfices découlant de cette « citoyenneté du marché unique » sont pour le moment essentiellement limités à la mobilité. Par conséquent, ils deviennent effectifs seulement à « l'étranger ». Qu'en est-il de ceux qui ne voyagent pas, n'étudient pas ou ne travaillent pas à l'étranger et pour lesquels la citoyenneté européenne ne peut donc être qu'un concept abstrait et dépourvu de sens ? Qu'en est-il des résidents qui travaillent, paient des taxes, prennent part à des activités sociales mais qui n'ont pas le passeport d'un Etat Membre de l'UE ?

Ces questions très complexes montrent que le concept de citoyenneté englobe une relation à double sens entre une communauté de destin et ses membres. Le Traité de Lisbonne offre un cadre plus large pour le développement d'une citoyenneté européenne ancrée dans une « communauté de valeurs » et renforce ses dimensions sociale et politique en donnant à la Charte des droits fondamentaux la même force juridique qu'aux traités de l'Union européenne et en créant des conditions favorables à une réelle participation des citoyens et des organisations de la société civile aux processus européens.

L'Année européenne des citoyens en 2013 devrait refléter toute la richesse de cette approche. Les droits inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne doivent être mis en application efficacement et des mécanismes de contrôle adaptés doivent être établis. De plus, la citoyenneté européenne devrait reposer sur le principe de résidence et, au nom de l'universalité des droits, tous les résidents de l'Union européenne devraient pouvoir jouir de l'égalité de traitement et du même droit de participer à la vie publique en tant que citoyens européens.

CITOYENNETÉ ACTIVE : LA MARCHÉ À SUIVRE

La démocratie participative répond aux besoins actuels de la gouvernance démocratique européenne à travers l'Union en complétant et consolidant la démocratie représentative. Impliquer la société civile organisée dans l'élaboration des politiques et la préparation de décisions renforce la légitimité démocratique des institutions publiques, de leur travail et leurs activités. La qualité du dialogue civil – incluant l'élément crucial qu'est le dialogue social – est un indicateur de l'état de santé de nos démocraties.

L'article 11 du Traité de Lisbonne est particulièrement important en ce qu'il engage les institutions à mettre en place « un dialogue ouvert, transparent et régulier » entre les décideurs publics européens et la société civile, visant à mettre fin au « déficit démocratique » déploré par les critiques, tout en donnant un cadre à la citoyenneté européenne active. Malgré ces avancées, il reste beaucoup à faire pour traduire ces engagements en une pratique durable.

Bien que le Traité de Lisbonne donne « aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions », la manière dont cet objectif devrait être atteint reste un sujet d'intenses débats, ce qui conduit certains à faire remarquer qu'une « véritable consultation » est loin d'être correctement explorée ou employée.

Nous sommes fermement convaincus que notre Alliance est l'instrument approprié pour mettre en place des activités dans le cadre de l'Année européenne des citoyens qui soutiennent une citoyenneté active et participative articulée autour de la démocratie représentative. Ceci permettrait d'ouvrir la voie à un renouvellement du projet européen dans le contexte actuel de crise globale, étape nécessaire avant les élections européennes de 2014. C'est un moyen pour les citoyens et les organisations de la société civile de participer visiblement aux débats publics européens et de faire entendre leur voix, et pour les institutions européennes, de faire un retour sur la façon dont leurs inquiétudes ont été entendues et prises en compte.

Dans ce cadre, nous visons à développer des activités qui susciteront des attentes des citoyens vis-à-vis de la démocratie participative et les encourageront à se sentir concernés par la mise en œuvre des dispositions de l'article 11. Telle est notre réponse à la désaffection ressentie aujourd'hui à l'égard des institutions européennes dans un contexte de crise économique, et nous appelons les leaders politiques européens à agir dans ce sens.